DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.

Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	29
Membres représentés	6
Membre absent	0
Secrétaire de séance	Aïcha MARTINEZ DE MURGUIA
Date de la convocation des conseillers	10 novembre 2026
Date de l'affichage de la convocation	10 novembre 2026

PRÉSENTS :
Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur Alain GOREZ Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Michel COULANGES, Madame Sandrine CHAMBARETAUD, Monsieur Gabriel GREZE, **Maires Adjoints.**
Madame Nassera ZOUBIR, Monsieur Gérard CHOLLET; Madame Aïcha MARTINEZ DE MURGUIA, Monsieur Amïn BOUHALLOUFA, Madame Patricia DHOTEL, Monsieur Marc GRANET, Madame Nathalie DACHICOURT, Monsieur Pascal GIACOMEL, Madame Maria ALVES, Monsieur Serge DOMINGUES, Madame Anne-Marie PETITPEZ, Monsieur Daniel ARNOUD, Madame Anissa TRIKI, Monsieur Vincent CAMUS, Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE, Madame Pryscillia BRACH, Monsieur Pierre HAGOT, Madame Emma ABREU, Monsieur Hassan FERE, **Conseillers Municipaux.**,

POUVOIRS :
Madame Caroline DIGARD **(départ à 20 h 02)** donne pouvoir à Monsieur le Maire
Monsieur Rachid BENYAHIA donne pouvoir à Monsieur Amïn BOUHALLOUFA
Monsieur Dominique DI PONIO donne pouvoir à Monsieur Serge DOMINGUES
Madame Nathalie BONNAFFÉ donne pouvoir à Madame Stéphanie RUSSO
Madame Achata TRAORÉ donne pouvoir à Monsieur Daniel ARNOUD
Madame Clémence CHAMOUSSET **(départ à 19 h 25)** donne pouvoir à Madame Emma ABREU

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20261119-26_13447-DE
Date de télétransmission : 19/11/2026
Date de réception préfecture : 19/11/2026

Conseil Municipal du 17 novembre 2026 - Délibération n°2026-129/11-17

Objet : Approbation du barème et de la tarification applicable aux offres de voyages seniors "classique" et "mini-séjour" 2027

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L.2121-29,
Vu la politique d'animation en faveur des Seniors Villeparisiens,
Vu l'organisation de séjours à l'intention des retraités de 60 ans et plus,
Vu l'offre proposée au programme d'animations et voyages 2027 comportant une destination de voyage 'classique', un mini-séjour de 2 jours.
Vu la délibération du Conseil municipal n° 2023-14/02-14 du 7 février 2023 portant approbation des conditions d'accès et de tarification applicables aux voyages 'classique' et 'mini-séjour',
Vu l'avis de la commission des finances qui s'est tenue le 9 novembre 2026,
Considérant qu'il est proposé un barème applicable à ces formules de voyages et qu'il y a lieu d'approuver les tarifs applicables aux seniors souhaitant y participer sur base des coûts facturés par les prestataires retenus pour les destinations 2027 « Les Baléares », « La Baie de Somme » et des coûts de transport et d'accompagnement,

Entendu l'exposé de Madame Nassera ZOUBIR, Adjointe au maire chargée des Séniors, des liens Intergénérationnels, des Commerces de proximité et du quartier « le Mail de L'Ourcq ».

DELIBERE

Article 1er
Est approuvé comme suit le barème applicable aux voyages classiques et aux mini-séjours :

Barème (Base ASPA 2026) *	% de participation de la ville	Revenu mensuel personne seule	Revenu mensuel couple
T1	50%	Moins de 1043.59€	Moins de 1620.18€
T2	25%	De 1043.59 € à 1304.48 €	De 1620.18 à 2025.22€
Pas de tranche	Pas de prise en charge	Plus de 1304.48 €	Plus de 2025.22 €

*ASPA 2026 (Allocation de Solidarité aux Personnes Agées) est de
1043.59€ brut pour une personne seule
1620.18€ brut pour un couple

Article 2
Le tarif plein applicable aux seniors participant au voyage « les Baléares » est approuvé comme suit :
- 1557 € pour un groupe de 25 personnes accompagnatrice comprise.

Article 3
Le calcul a pris en compte les taxes d'aéroport et de séjour.

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20261119-26_13447-DE
Date de télétransmission : 19/11/2026
Date de réception préfecture : 19/11/2026

Article 4

La Ville prendra en charge la part variable au-delà des coûts indiqués au devis, en cas d'augmentation de ces taxes mentionnées « sous réserve d'augmentation » ainsi que la part variable du coût du voyage indiqué « sous réserve d'augmentation du transport aérien ».
Le salaire de l'accompagnateur municipal et les frais de gestion administrative.
Les conditions d'annulations sont celles prévues au contrat avec le voyagiste.

Article 5

Depuis 2023, un senior ayant participé au voyage classique de l'année ne sera pas prioritaire pour celui proposé l'année suivante.

Article 6

Le tarif plein applicable aux seniors participant au voyage « La Baie de Somme » est approuvé comme suit :

- 260 € pour un groupe de 24 personnes.

Article 7

Sont à la charge de la ville les coûts du car le long du mini-séjour (trajets voyage, trajets excursions et restaurants...) le salaire de l'accompagnateur municipal et les frais de gestion administrative.

Article 10

Les autres dispositions relatives aux conditions d'accès et tarifs restent inchangées.

Article 11

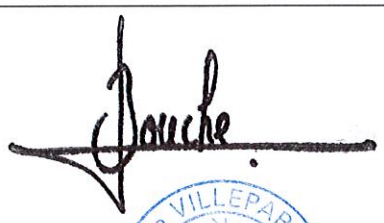
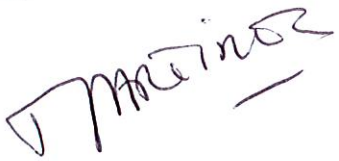
Les dépenses et recettes relatives à ces prestations seront imputées au budget municipal 2027.

Article 12

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au Sous-Préfet de Meaux, à Monsieur le Comptable des finances publiques de Meaux et inscrite au recueil des Actes Administratifs.
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Adopté à l'unanimité

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET ANS QUE DESSUS.
AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.
POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE

Signature  	Signature 
Frédéric BOUCHE Maire	**Aïcha MARTINEZ DE MURGUIA** Secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20261119-26_13447-DE
Date de télétransmission : 19/11/2026
Date de réception préfecture : 19/11/2026